

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 15 mai 2001 à 19 h 40, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réjean Langlois
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Michel Paillé
Monsieur Mario Champagne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur René Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Dupont-Simard et Sylvie Duchesne, commissaires représentantes du comité de parents.

Messieurs Claude Béland, René Gélinas et Michel Paillé ont quitté à 22 h 05, alors que monsieur Yves Tousignant a quitté à 22 h 15.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Chénard	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Pierre F. Mélançon	Directeur des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Bertrand Rodrigue	Coordonnateur aux Services des ressources humaines

Dans l'assistance, la présence d'une trentaine de personnes est constatée.

Président

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 429 0501 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0501-09 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.1 b) Retour à l'enseignement d'une direction adjointe d'école.
- 4.6 Inauguration du gymnase de l'école Sacré-Coeur de Saint-Alexis-des-Monts et de l'Édifice du Docteur-Lucien-Ringuet à La Tuque.
- 4.7 36^e Congrès A.P.S.Q. et éducation internationale.
- 5.2 Projet d'éclairage à l'école secondaire Champagnat.
- 5.3 Règlement modifiant le régime pédagogique.

QUE l'article 4.1 soit plutôt inscrit comme étant l'article 4.1 a);

QUE l'article 11.2 soit déplacé pour être considéré, à huis clos, immédiatement avant l'article 16.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 430 0501 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 1^{er} mai 2001 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0501-10, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, madame Annie Martel, parent d'une enfant handicapée, présente un document intitulé « La scolarisation en toute égalité des chances ». Madame Martel souligne que ce document a été préparé par l'Association pour la déficience intellectuelle Centre-Mauricie, l'Association québécoise pour les enfants dysphasiques (audi-muets) chapitre Mauricie (AQEA), La Source – association des personnes handicapées physiques du Haut Saint-Maurice et Autisme Mauricie, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec.

Président

Secrétaire

Par ce document, les parents visent à ce que la commission scolaire mette en place et planifie dans un avenir rapproché, des modalités d'intégration rejoignant les attentes des parents concernés. Madame Martel précise ensuite les attentes des parents concernant l'intégration scolaire.

Monsieur René Lang, président du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (C.S.Q.), prend après cela la parole. Monsieur Lang fait, dans un premier temps, une mise au point concernant l'horaire de travail des employés en adaptation scolaire, notamment sur les 23 h 30 de temps de présence. Monsieur Lang allègue qu'en enlevant les temps de pause, il reste quinze minutes pour la préparation. Des exemples d'horaire de personnel sont soumis. Monsieur Lang annonce après cela la cessation des heures de surveillance par des membres du personnel en adaptation scolaire et remet copie de lettres à cet effet. Finalement, le syndicat demande la création d'un comité pour discuter des heures de surveillance et du manque de temps de préparation vécu par le personnel en adaptation scolaire ayant des postes de 25 heures/semaine. Le syndicat demande à ce que la commission scolaire soit représentée par les personnes appropriées et désire la présence d'au moins un ou une commissaire pour siéger sur ce comité.

Madame Michelle Lafontaine partage avec les commissaires les insécurités vécues par un parent d'un élève handicapé. Madame Lafontaine souhaite que la commission scolaire se dote d'une vision globale. Référant à la réforme de l'éducation actuellement en cours, madame Lafontaine pense que le moment est jugé opportun pour la mise en place d'une telle vision globale.

Madame Manon Bourbeau, technicienne en éducation spécialisée, prend la parole pour mentionner qu'elle s'interroge sur l'intégration scolaire. Madame Bourbeau demande notamment que le temps fait bénévolement soit reconnu. Elle demande également une reconnaissance du temps de préparation et de suivi. Madame Bourbeau invite finalement les commissaires à rencontrer les éducateurs pour constater le beau travail réalisé dans les écoles.

Monsieur Alain Gravel, président du conseil d'établissement de l'école de Sainte-Flore, réfère à la consultation faite sur le projet de fusion de leur école avec l'école Saint-Charles-Garnier. Monsieur Gravel rappelle les arguments à l'appui de leur opposition à une telle fusion. Il est déploré le fait qu'ils n'ont pas eu de réponse sur ce dossier et la valeur de la consultation faite. Monsieur Gravel réitère la demande du conseil d'établissement afin qu'il n'y ait pas fusion de leur école.

En réponse à monsieur Gravel, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que la décision de fusionner cette école a été prise par le conseil des commissaires en date du 17 avril. Monsieur Laforest précise que cette décision fut prise suite aux consultations et, à de longues discussions sur ce sujet et que finalement le vote fut partagé, ce qui démontre bien que les consultations furent prises au sérieux.

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le personnel de la catégorie des directions d'établissement soit affecté tel que décrit au document 0501-11, à partir du 1^{er} juillet 2001.

Adopté unanimement

Consécutivement et par suite des explications fournies par le directeur général, les commissaires adoptent une résolution autorisant le retour à l'enseignement d'une direction adjointe d'école.

Retour de
Stéphane
Robitaille à un
poste d'enseignant

RÉSOLUTION 432 0501 : CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Robitaille était affecté pour l'année 2000-2001 au poste de directeur adjoint à l'école institutionnelle Saint-Georges;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que monsieur Robitaille a obtenu un congé sans traitement à son poste d'enseignant pour la durée de son affectation au poste de directeur adjoint d'école au primaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Robitaille a exprimé sa volonté d'effectuer un retour à un poste d'enseignant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit autorisée, à compter du 1^{er} juillet 2001, le retour de monsieur Stéphane Robitaille à un poste d'enseignant.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soumet à l'acceptation des commissaires l'affectation de certains administrateurs pour l'année scolaire 2001-2002.

Affectation
d'administrateurs
pour l'année
scolaire 2001-2002

RÉSOLUTION 433 0501 : CONSIDÉRANT, dans le cadre d'une réorganisation des services, que des modifications aux affectations d'administrateurs sont requises;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée l'affectation d'administrateurs pour l'année scolaire 2001-2002, et ce, telle que décrite au document 0501-12.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires, sur recommandation de la direction générale, procèdent à l'abolition d'un poste d'administrateur.

Président

Abolition du poste de coordonnateur aux Services des ressources humaines

RÉSOLUTION 434 0501 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 390 0401, que monsieur Bertrand Rodrigue a été nommé au poste régulier à temps complet de directeur des Services des ressources humaines, laquelle nomination sera effective à compter du 1^{er} juin 2001;

CONSIDÉRANT, par suite, que le poste de coordonnateur des Services des ressources humaines détenu par monsieur Rodrigue sera vacant;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande qu'il soit procédé à l'abolition de ce poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit aboli, à compter du 1^{er} juillet 2001, le poste de coordonnateur des Services des ressources humaines laissé vacant par la nomination de monsieur Bertrand Rodrigue au poste de directeur des Services des ressources humaines.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général porte à l'attention des commissaires une lettre de démission pour les fins de retraite d'un administrateur. Une résolution d'acceptation de cette retraite est alors adoptée.

Démission pour fin de retraite de Pierre Mélançon, directeur des Services de l'enseignement aux jeunes

RÉSOLUTION 435 0501 :

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre F. Mélançon, directeur des Services de l'enseignement aux jeunes, a présenté une lettre à l'effet qu'il prendra sa retraite à compter du 18 août 2001;

CONSIDÉRANT que cette décision est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Pierre F. Mélançon, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 18 août 2001;

QUE soit ici appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec celui-ci et daté du 1^{er} mai 2001.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue adresse des remerciements à monsieur Pierre F. Mélançon pour les services rendus à titre de directeur des Services de l'enseignement aux jeunes. Les commissaires adressent également de tels remerciements à monsieur Mélançon.

Président

Il est ensuite procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification à
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 436 0501 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par l'ajout des articles suivants :

- 6.1 Félicitations.
- 11.7 Entente à intervenir.
- 11.8 Affectation du personnel enseignant.

Adopté unanimement

Par suite de l'acceptation de la retraite du directeur des Services de l'enseignement aux jeunes, monsieur Jean-Pierre Hogue recommande qu'il soit procédé au comblement du poste et que soit formé un comité de sélection à cette fin. Il est donné suite à cette recommandation.

Comité de
sélection pour le
comblement du
poste de directeur
des Services de
l'enseignement
aux jeunes

RÉSOLUTION 437 0501 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 435 0501, que le conseil des commissaires a accepté la démission de monsieur Pierre F. Mélançon, directeur des Services de l'Enseignement;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande le comblement de ce poste et la formation d'un comité de sélection à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisé le comblement du poste laissé vacant par le départ à la retraite de monsieur Pierre F. Mélançon;

QU'aux fins de comblement de ce poste, il soit procédé à un affichage à l'interne;

QUE soit formé un comité de sélection ayant mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires, lequel comité est composé des personnes suivantes :

Madame Nicole B.-Girard, commissaire
Madame Carole Boisclair, commissaire
Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général
Monsieur Pierre F. Mélançon, directeur des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint

Adopté unanimement

Président

La commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie D.-Simard porte ensuite à l'attention des commissaires un projet de règlement modifiant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Madame Simard précise que le projet de règlement ne tient pas compte de l'article 5 de la Loi sur l'instruction publique et n'inscrit ni enseignement moral, ni enseignement spirituel et/ou religieux dans la grille-matière de 3^e secondaire. Également, aucune matière à contenu éthique, spirituel et/ou religieux n'est présent dans la grille-horaire des élèves de 5^e secondaire. Madame Simard souligne finalement que le comité de parents a adopté des résolutions sur ce dossier demandant au ministre de l'Éducation de prendre les mesures nécessaires pour que le régime pédagogique respecte l'article 5 de la Loi sur l'instruction publique et, de plus, que la grille-horaire des élèves de 5^e secondaire contienne au moins une matière à contenu éthique et/ou religieux. Eu égard à ce dossier, les commissaires adoptent la résolution ci-après décrite.

Appui à des
résolutions du
comité de parents

RÉSOLUTION 441 0501 : CONSIDÉRANT que le règlement modifiant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, publié dans la Gazette officielle du 4 avril 2001, ne tient pas compte de l'article 5 de la Loi sur l'instruction en n'inscrivant ni enseignement moral, ni enseignement religieux dans la grille-matière de 3^e secondaire;

CONSIDÉRANT également que ce règlement ne prévoit aucune matière à contenu éthique, spirituel et/ou religieux dans les grilles-horaires des élèves de 5^e secondaire;

CONSIDÉRANT que le comité de parents de la Commission scolaire de l'Énergie a adopté des résolutions demandant au ministre de l'Éducation de prendre les mesures nécessaires pour corriger ces situations (référence : document 0501-17);

CONSIDÉRANT que le comité de parents sollicite l'appui de la commission scolaire dans le cadre de ses démarches auprès du ministre de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie les résolutions adoptées par le comité de parents concernant les dossiers précités.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, monsieur Pierre F. Mélançon informe les commissaires d'un prix régional remporté par l'école secondaire Champagnat dans le cadre du concours québécois en entrepreneurship. De même, monsieur Mélançon souligne l'obtention par une élève de l'école secondaire Champagnat d'une bourse du millénaire. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Président

Félicitations à l'école secondaire Champagnat pour le projet « Kicuit » concours enrepreneurship

RÉSOLUTION 442 0501 :

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Champagnat a présenté un projet intitulé « Kicuit » dans le cadre du concours québécois en entrepreneurship – Région Mauricie – Printemps 2001;

CONSIDÉRANT que le projet « Kicuit » qui a pour objet la fabrication et la vente d'accessoires de fourneau, est 1^{er} lauréat de la Mauricie pour le volet « Initiatives entrepreneuriales » et se mérite par le fait même une bourse de 500 \$ offerte par Télé-Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet sera maintenant référé au palier provincial;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que des félicitations soient adressées à l'école secondaire Champagnat et à toute l'équipe des intervenants et des élèves impliqués dans le projet « Kicuit » pour le succès remporté dans le cadre du concours québécois en entrepreneurship, volet initiatives entrepreneuriales.

Adopté unanimement

Félicitations à Julie Ouellet de l'école Champagnat pour l'obtention d'une bourse du millénaire

RÉSOLUTION 443 0501 :

CONSIDÉRANT qu'une élève de l'école secondaire Champagnat, en l'occurrence Julie Ouellet en 5^e secondaire, est lauréate d'une bourse du millénaire et se mérite un montant de 4 000 \$ par année pour les 4 prochaines années;

CONSIDÉRANT que l'implication sociale, le leadership et le rendement scolaire de cette élève sont notamment à l'origine de l'obtention de cette bourse;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que des félicitations soient adressées à Julie Ouellet pour l'obtention de sa bourse du millénaire.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services complémentaires. Monsieur Pierre Larose dépose initialement, pour information, un projet d'entente de services avec le Centre de services en déficience intellectuelle. Un dépôt du document est effectué.

Projet d'entente de services avec le Centre de services en déficience intellectuelle

RÉSOLUTION 444 0501 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le projet d'entente de services avec le Centre de services en déficience intellectuelle décrit au document 0501-18.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À la réouverture de la séance, l'absence est constatée de messieurs Claude Béland, René Gélinas et Michel Paillé.

En étant aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Pierre Chénard présente, à titre d'information, une liste des entreprises, des organismes et des partenaires ayant conclu des ententes avec le Service aux entreprises durant l'année scolaire 2000-2001 pour de la formation ou des prestations associées. Un dépôt de ce document est effectué.

Document relatif
aux partenaires du
Service aux
entreprises pour
2000-2001

RÉSOLUTION 448 0501 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 0501-19 relatif aux partenaires du Service aux entreprises pour l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Yves Tousignant quitte la séance à ce moment-ci.

Consécutivement, il est procédé à l'adoption du calendrier des séances du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2001-2002.

Calendrier des
séances du conseil
des commissaires
pour l'année 2001-
2002

RÉSOLUTION 449 0501 : CONSIDÉRANT, en référence au Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent le mardi à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2001-2002, décrit au document 0501-20.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Par suite des explications données par monsieur Denis Émond, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Engagement de
Mélodie Perron,
psychoéducatrice

RÉSOLUTION 450 0501 : Monsieur le commissaire Serge Larfontaine PROPOSE l'engagement de madame Mélodie Perron comme psychoéducatrice à 25 heures/semaine aux Services complémentaires, et ce, à compter du 18 février 2001.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Congé sans
traitement – Lise
Lavallée,
enseignante

RÉSOLUTION 451 0501 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE d'accorder à madame Lise Lavallée, enseignante, un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Congé sans
traitement –
Christine Lord,
enseignante

RÉSOLUTION 452 0501 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accorder à madame Christine Lord, enseignante, un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Congé sans
traitement – Sylvie
Leblanc,
enseignante

RÉSOLUTION 453 0501 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE d'accorder à madame Sylvie Leblanc, enseignante, un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Congé sans
traitement –
Nathalie
Dauphinais
orthopédaogogue

RÉSOLUTION 454 0501 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accorder à madame Nathalie Dauphinais, orthopédaogogue, un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Congé sans
traitement – René
Villemure,
enseignant

RÉSOLUTION 455 0501 : Madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE d'accorder à monsieur René Villemure, enseignant, un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 conformément à la convention collective le concernant.

Adopté unanimement

Non
renouvellement
d'engagement de
Daniel Vincent,
enseignant

RÉSOLUTION 456 0501 : CONSIDÉRANT un surplus de personnel dans le cadre de l'article 5-3.00 de la convention collective applicable au personnel enseignant;

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE de ne pas renouveler l'engagement de monsieur Daniel Vincent, enseignant, à compter du 1^{er} juillet 2001.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Non
renouvellement
d'engagement de
Pascale Bouchard,
enseignante

RÉSOLUTION 457 0501 :

au personnel enseignant;

CONSIDÉRANT un surplus de personnel dans le cadre
de l'article 5-3.00 de la convention collective applicable

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE de
ne pas renouveler l'engagement de madame Pascale Bouchard, enseignante, à compter du 1^{er}
juillet 2001.

Adopté unanimement

Mise en
disponibilité de
Gertrude Matteau,
Isabelle Simard,
enseignantes

RÉSOLUTION 458 0501 :

constaté;

CONSIDÉRANT qu'un surplus d'enseignant est

La commissaire représentante du comité de parents
madame Sylvie Duchesne PROPOSE de mettre en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet
2001, les enseignantes suivantes :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Champ de référence</u>
Matteau	Gertrude	Administration et commerce
Simard	Isabelle	Champ 12 Français

Adopté unanimement

À ce moment-ci soit à 22 h 35, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 459 0501 :

séance ordinaire du conseil des commissaires.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente

Adopté unanimement

Durant le huis clos, les commissaires procèdent à l'étude d'une entente à intervenir
concernant un grief.

À 22 h 45, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 460 0501 :

rouverte au public.

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE
que la présente séance du conseil des commissaires soit

Adopté unanimement

Eu égard au sujet discuté à huis clos, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Président

Entente hors cours
se rapportant au
grief # 98-01934-
5110

RÉSOLUTION 461 0501 :

grief # 98-01934-5110;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE
d'accepter le projet d'entente hors cour se rapportant au

QUE, par suite, le président et le directeur général soient
autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines fournit ensuite des informations
concernant l'affectation du personnel enseignant.

Les commissaires considèrent après cela un résumé de la correspondance reçue en date du 10
mai 2001. En référence à ce résumé, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 462 0501 :

en date du 10 mai 2001, décrit sur le document 0501-21.

Monsieur le commissaires Serge Lafontaine PROPOSE
que soit déposé un résumé de la correspondance reçue

Adopté unanimement

Délégué au comité
régional pour la
planification du
loisir culturel des
jeunes.

RÉSOLUTION 463 0501 :

commission scolaire comme membre du comité régional pour la planification du loisir
culturel des jeunes;

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de
sport de la Mauricie a sollicité la participation de la

commission scolaire a été invitée à déléguer deux personnes dont un membre du conseil des
commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge
Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie délègue pour agir à titre de
membre du Comité régional pour la planification du loisir culturel des jeunes, les personnes
suivantes :

- Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest;
- Une personne à être désignée par le directeur des Services complémentaires.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 22 h 50, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Président

Secrétaire

Huis clos

RÉSOLUTION 464 0501 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Durant le huis clos, les commissaires procèdent à l'étude d'un dossier de résiliation d'engagement. De même, des informations sont fournies par la direction générale et un dossier d'évaluation de cadres est considéré.

À 00 h 25, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 465 0501 : Madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Eu égard aux sujets discutés à huis clos, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Congédiement de Linda Magnan, responsable du service de garde à l'école Saint-Jean-Bosco

RÉSOLUTION 466 0501 : CONSIDÉRANT les faits soumis par le directeur des Services des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'une enquête a été faite au service de garde de l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère et que cette enquête a démontré que les faits reprochés à la salariée sont fondés;

CONSIDÉRANT que les faits démontrés rompent le lien de confiance qui doit exister entre la Commission scolaire de l'Énergie et un responsable de service de garde;

CONSIDÉRANT que madame Linda Magnan a été rencontrée le jeudi 10 mai 2001;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE de procéder au congédiement de madame Linda Magnan et mandate le directeur des Services des ressources humaines de transmettre l'avis de congédiement contenant l'exposé des motifs.

Adopté unanimement

À 00 h 30, clôture est faite de la séance.

Président

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 467 0501 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire